

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale

à

Madame, Monsieur
Responsable de l'établissement.

OBJET :

Agrément des stages en situation au titre de la formation modulaire
au BEES du 1er degré Option Plongée Subaquatique 2011-2012.
Arrêté du 10 avril 1996 modifié.

Marseille le 10 décembre 2010

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux fiches, que je vous demande de bien vouloir me retourner, dûment complétées avant le 15 janvier 2011.

Les structures qui désirent recevoir des stagiaires pédagogiques, doivent faire une demande d'agrément au Directeur Régional de la DRJSCS pour les années 2011-2012. Vous voudrez bien lire attentivement la fiche d'information, pour l'agrément des structures et des conseillers de stage.

- Fiche N°1 = Demande d'agrément de l'établissement.
- Fiche N°2 = Demande d'agrément de conseiller de stage.

L'agrément implique la présence effective du conseiller de stage (BEES2 ou BEES1 titulaire du Moniteur fédéral 2ème degré) durant toute la durée du stage.

La Commission Régionale P.A.C.A, agréera pour deux ans, fin janvier 2011, les établissements et les conseillers de stage qui répondront aux critères pour les années 2011-2012. La liste des structures et des conseillers de stages en situation agréés sera mise en ligne sur le site de la DRJSCS PACA et communiquée avec le livret de formation, aux stagiaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le Directeur Régional de la DRJSCS
L'Inspecteur principal

Jean-Jacques JANNIERE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA,

Pôle formations - Professions

66A rue Saint-Sébastien, CS 50240, 13292 Marseille CEDEX 06

Tél. : 04 88 04 00 10

Email : dr013@drjscs.gouv.fr

Site internet : www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr

**BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1^{er} DEGRE FORMATION MODULAIRE.
OPTION PLONGEE SUBAQUATIQUE.**

NOTE D'INFORMATIONS 2011 - 2012

LE STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION.

Il a pour objet de permettre au stagiaire de mener sur le terrain dans l'établissement d'activités physiques et sportives (APS) agréé par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour 2011 et 2012, des actions variées de formation et d'organisation de l'activité en situation de responsabilité en restant impérativement dans le cadre des prérogatives d'un encadrant de niveau 2 de l'arrêté du 18 juin 2010 modifié. Il constitue également une première immersion professionnelle du stagiaire et à ce titre doit favoriser l'accès à ses futurs emplois.

Le stage pédagogique en situation est inclus dans la formation modulaire et permet l'accès à l'examen du brevet d'Etat 1^o degré plongée subaquatique. Il ne peut s'effectuer qu'une fois le module de préformation, l'UF1 et l'UF2 validés. La durée minimale est de 100 heures soit l'équivalent de trente jours, dont 2 semaines au moins en continu dans une même structure, dans le délai des trois années. Dès lors que le stage pédagogique est validé, il ne peut pas être prorogé, même dans le délai des trois années, jusqu'à l'obtention de la partie spécifique ou la caducité du livret de formation.

Cependant, conformément aux articles D 212-73 et suivants, relatifs aux contenus et aux modalités d'obtention du brevet d'état d'éducateur sportif à trois degrés, le livret de formation constitue le certificat de pré qualification, au sens des articles R 212-75 et 76, permettant d'exercer les fonctions définies à l'article L 212-1 du code du sport du relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Aussi, est-il possible pour un éducateur sportif stagiaire, ayant effectué et fait valider le stage pédagogique en situation, de continuer à exercer dans cette qualité, durant le délai de validité de son livret de formation, dans le respect des conditions réglementaires fixées en l'espèce et figurant dans une convention, et d'un contrat le liant à un employeur.

LA CONVENTION DE STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION.

Une convention est établie entre :

- 1/ Le responsable du centre de formation d'Antibes pour la région PACA
- 2/ L'établissement d'enseignement d'A.P.S du stage en situation
- 3/ Le conseiller de stage de l'établissement d'enseignement d'A.P.S. du stage en situation
- 4/ Le stagiaire pédagogique
- 5/ La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRJSCS) du lieu de stage.

La convention est établie, complétée et déposée à la DRJSCS, du lieu de stage, par le stagiaire, impérativement avant le début du stage. Elle précise de façon détaillée les conditions de déroulement du stage.

Elle constitue avec l'attestation de réussite à la préformation et les attestations des UFI et UF2, le certificat de pré-qualification. Il atteste de la qualité d'éducateur stagiaire ainsi que de l'aptitude de celui-ci à enseigner ou à encadrer contre rémunération la plongée dans le cadre exclusif d'un stage en situation et seulement si le certificat de pré-qualification est en cours de validité, soit 3 ans à la date de la réussite à la préformation.

LITIGES

En cas de difficultés sur le déroulement de ce stage, le responsable de la structure, le stagiaire ou le conseiller de stage, doit prendre contact avec le Conseiller Technique Sportif en sports sous marins de la région PACA (tél. portable 06 24 07 59 70) ou la DRJSCS (tél. 04 88 04 09 18).

CONDITIONS D'AGREMENT DES STRUCTURES.

La structure possède un numéro de déclaration Jeunesse et Sports en tant qu'établissement d'activité physique et sportive. Elle a effectué toutes les déclarations relatives à son fonctionnement : affiliation, agréments, contrat de travail, déclaration au registre du commerce pour les structures commerciales. Elle a un minimum de 6 mois de fonctionnement annuel. Elle emploie en permanence un titulaire du BEES 1er degré déclaré à la DDCS ou à la DDCSPP, du lieu de travail. Elle reçoit des publics différents et des plongeurs de tous niveaux. La structure est ensuite agréée pour deux années par la DRJSCS du lieu d'implantation.

LE CONSEILLER DE STAGE

L'agrément nécessite sa présence effective durant toute la durée du stage, il est professionnel ou bénévole.

Il encadre au maximum deux stagiaires d'Etat et deux stagiaires fédéraux pour une période définie.

Il possède l'un des diplômes suivants :

- Le BEES 2ème degré option «Plongée Subaquatique »
- ou le BEES 1^{er} degré option «Plongée Subaquatique » et le brevet de moniteur fédéral 2ème degré.

**BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1er DEGRE MODULAIRE
OPTION PLONGÉE SUBAQUATIQUE**

Dossier suivi par :
Monsieur Yann RUELLO
Conseiller Technique Sportif
Provence Alpes Côte-d'Azur

A compléter et à retourner pour le 15 janvier 2011 dernier délai

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA
Service Formations-Professions du sport
66A rue Saint-Sébastien, CS 50240, 13292 Marseille CEDEX 06
Tél. : 04 88 04 00 10
Email : dr013@jeunesse-sports.gouv.fr Site internet : www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr

**FICHE N°1 : DEMANDE D'AGREMENT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DESIRANT ETRE LIEU DE STAGE EN SITUATION PEDAGOGIQUE**

Nom de la structure d'accueil :

.....
.....

N° Siret et code APE :

Adresse de la structure :

Code postal : Commune :

Tél. : Email :

Adresse du site :

Code postal Commune :

Numéro de déclaration d'établissement Jeunesse et Sports :

Statut juridique :

Affiliation & franchise : F.F.E.S.S.M N°

Autres :

Nom du responsable de l'établissement : Tél. :

Statut social du responsable dans l'établissement :

Qualification du responsable :

Possibilités d'accueil du centre, nombre de plongeurs par sortie :

En hébergement : En restauration :

Noms et qualifications des moniteurs professionnels de la structure :

| Nom & Prénom | BEES | Fédéral 2° | Autres Qualifications | Période d'emploi | N°Carte Prof | Types de contrat de travail | Cons stage | Jury |
|--------------|------|---------------|--------------------------|---------------------|--------------|--------------------------------|---------------|------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Pièce N°1 Joindre le récépissé de déclaration d'établissement Jeunesse et Sports.

Pièce N°2 Joindre la déclaration au registre du Commerce, sauf pour les établissements uniquement en association.

**BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1 er DEGRE MODULAIRE
OPTION PLONGÉE SUBAQUATIQUE**

Dossier suivi par :
Monsieur Yann RUELLO
Conseiller Technique Sportif
Provence Alpes Côte d'Azur

A compléter et à retourner pour le 15 janvier 2011 dernier délai

| |
|--|
| <p>Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA Service Formations-Professions du sport 66A rue Saint-Sébastien, CS 50240, 13292 Marseille CEDEX 06 Tél. : 04 88 04 00 10 Email : dr013@jeunesse-sports.gouv.fr Site internet : www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr</p> |
|--|

FICHE N°2

DEMANDE D'AGREMENT POUR LES CONSEILLERS DE STAGE EN SITUATION
Remplir une fiche par Conseiller

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Tél. pers: Tél. portable : FAX :

E Mail :

Adresse :
.....
.....

Code Postal : Commune :

Educateur déclaré Jeunesse et Sports sous le N° :

Salarié dans l'établissement : CDI CDD Contrat particulier

Bénévole dans l'association (date et période) :

Présence permanente sur les stages pédagogiques du au 20..

Diplômes et fonctions permettant la formation de cadres en activités subaquatiques :
.....
.....

Diplômes ou qualifications permettant plus particulièrement au formateur de réaliser certaines unités de formations :
.....
.....

Nombre de mois d'encadrement en plongée subaquatique dans le cadre professionnel en 2009 et 2010 :

Nombre de jours d'enseignement en plongée subaquatique dans le cadre bénévole en 2010 :

Nombre de formation Niveau 4 en 2010 : ;

Nombre de stagiaires pédagogiques fédéraux 2010:

Nombre de stagiaires pédagogiques BEES 2010 :

Nombre de jours bénévole ou professionnel de formation en 2009 et 2010 :

..... le 20..

Signature et cachet

Pièce N°1 Joindre le récépissé de déclaration d'éducateur Jeunesse et Sports ou la carte professionnelle.
Pièce N°2 Joindre la photocopie du ou des diplômes.